AVIS PUBLIC

Calendrier des séances ordinaires du conseil 2024

Est par les présentes donné, par la soussignée, que le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal a été adopté le 6 novembre 2023, et ce, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Les séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2024 sauf exception, se tiendront les lundis et débuteront à 20 h :

- 8 janvier
- 5 février
- 4 mars
- 2 avril
- 6 mai
- 3 juin
- 2 juillet
- 5 août
- 3 septembre
- 7 octobre
- 4 novembre
- 9 décembre

DONNÉ à, Saint-Mathieu-de-Beloeil, ce 17e jour de novembre 2023.

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière